



Maine et Loire

Le jeudi 9 mai 2019, TOUS en grève !

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

FO appelle à la grève dans la Fonction publique !

Pour dire NON aux liquidations du service public et des statuts !

FO avec l'ensemble des syndicats de la fonction publique de l'État regroupant tous les ministères appelle tous les fonctionnaires et agents publics de l'État à faire grève et à manifester le 09 mai.



Opposée au **projet de loi de transformation de la fonction publique** qui remet en cause le Statut général des fonctionnaires, l'égalité des droits des agents et des usagers ainsi que l'accessibilité aux services publics, FO entend défendre une fonction publique porteuse des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Cette loi, matrice de toutes les réformes dont le plan de démantèlement de la DGFIP, des lois Blanquer et Santé, est l'outil d'Action Publique 2022 pour supprimer des postes.

Le 9 mai 2019 n'est que le début d'un combat que Force Ouvrière mènera pour le retrait du projet de loi, **sans oublier la contre-réforme de la retraite universelle par points** dont l'objectif est de baisser le montant de la pension et/ou faire bosser plus longtemps !

Ensemble construisons le rapport de force nécessaire pour faire reculer le gouvernement !

RETRAIT du projet de loi de Transformation de la Fonction publique !

RETRAIT du plan Darmanin (démantèlement de la DGFIP) !

RETRAIT des lois Blanquer et Santé !

NON à la contre-réforme de la retraite universelle par points !

Répression et intimidations contre ceux qui défendent le service public, à FO, cela ne fait que renforcer notre détermination !

Du communiqué de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO...

« La FGF FO apporte son soutien aux camarades des Douanes et de la DGFIP qui sont en lutte depuis plusieurs mois.

La FGF FO dénonce et condamne la répression exercée par les chefs de service répondant aux injonctions de ce gouvernement. Le droit de grève et de manifester sont plus que jamais remis en cause.

Depuis le gouvernement Sarkozy qui a imposé aux agents et salariés grévistes de se déclarer entre 48 à 72h à l'avance en fonction des secteurs, le droit de grève devient un totem à abattre. Et que dire de la future loi anticasseur qui vient définitivement remettre en cause le droit à manifester et bafouer la déclaration des droits de l'homme ! L'histoire nous montre et nous a montré que ces répressions « antisyndicales » sont des atteintes fortes aux libertés.



Le mépris du gouvernement pour les organisations syndicales n'est plus à démontrer et ces dernières semaines, une étape a été franchie en traduisant des fonctionnaires des Finances publiques défendant leurs intérêts, devant les tribunaux mais également en les sanctionnant. En lieu et place d'un véritable dialogue social, **ce gouvernement a choisi la répression et la sanction !**

La **FGF FO** rappelle que le droit de grève est constitutionnel et qu'il est reconnu par ailleurs dans le Statut général des fonctionnaires en son article 10.

La **FGF FO** appelle le gouvernement à revenir à la raison, à respecter les valeurs républicaines du Statut et à prendre en compte les revendications légitimes des organisations syndicales représentatives.

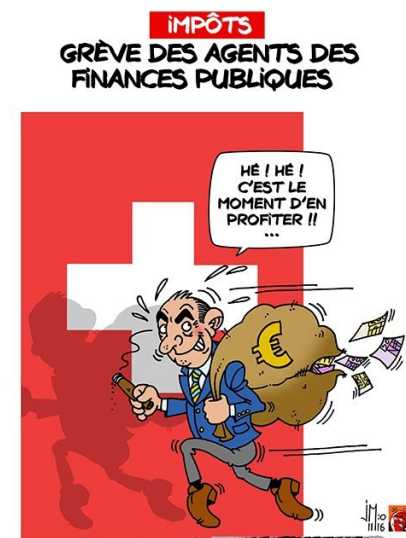
Comme nous l'avons maintes fois rappelé, les politiques d'austérités sont économiquement, socialement et politiquement suicidaires. N'y ajoutons pas des lois et des comportements liberticides. »

... à celui du syndicat national FO DGFIP.

« Le Directeur Général a trouvé utile d'inciter la Direction régionale d'Occitanie à assigner en référé au tribunal administratif de Toulouse 40 collègues ayant participé à des actions de grève avec blocage de sites ainsi que les 4 secrétaires des sections syndicales **FO**, Solidaires, CGT et CFDT.

L'audience a eu lieu mercredi 3 avril et, le juge de référé a rendu le 4 avril une ordonnance indiquant qu'il n'y avait plus lieu de statuer, la situation de blocage ayant cessé.

Cette ordonnance démontre que la justice administrative a refusé de se faire instrumentaliser et constitue une forme de victoire pour les agents en cause et les organisations syndicales. Pour autant, cet épisode en dit très long sur la volonté de la Direction Générale de faire plier toute résistance à ses réformes.



©actuendessins.fr


Ainsi, nous venons d'apprendre qu'à titre préventif, un modèle de lettre à destination des agents participant à des actions de blocages a été adressé aux directions locales dès le mois d'août de l'année dernière.

Ce modèle, envoyé à l'appui d'une note concernant les actions susceptibles de perturber le fonctionnement des services, vise clairement l'intimidation des militants et pas que des Toulousains.

Sa date d'envoi indique aussi que la Direction Générale avait dès le départ parfaitement imaginé que les réformes en cours de conception ne rencontreraient pas l'assentiment des personnels. (...) »

Ceux qui ont raison sont ceux qui défendent le service public, pas ceux qui le détruisent !

rejoignez et adhérez à FORCE OUVRIERE !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à Romuald Wiart Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers